

## PLAN DE COURS- BES

### FONDEMENTS DES DISCIPLINES SCOLAIRES : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**HIS1120-10**

Numéro du cours

**A-2021**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**GIRARD, EMILIE**

Nom et prénom

**CLIQUEZ ICI**

Poste

**girard.emilie@uqam.ca**

Courriel

**A-6105**

Bureau

#### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Disponibilité sur rendez-vous seulement. La prise de rendez-vous se fait par courriel UQAM. Possibilité de rencontre en présentiel ou sur Zoom (<https://uqam.zoom.us/j/4746698893>).

#### Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
3.1	Formules pédagogiques .....	3
4	Sommaire des évaluations - Pondération .....	5
5	Calendrier du cours .....	5
6	Modalités du cours .....	7
6.1	Modalités de participation au cours .....	7
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	7
6.3	Modalités de remise des travaux .....	7
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens .....	7
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	7
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements .....	7
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	8
7.1	Documentation obligatoire .....	8
7.2	Documentation complémentaire .....	8
8	Références.....	10
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	10
8.2	Document et Informations additionnelles.....	11
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	12
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement .....	13
8.5	Compétences.....	14

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à développer la compétence à saisir la genèse, les points de repères fondamentaux et les axes d'intelligibilité des savoirs savants et scolaires des disciplines histoire et géographie (concepts fondamentaux, démarche de pensée géographique et historique, grandes problématiques du temps et de l'espace). Le futur enseignant situe l'apport des savoirs savants à la compréhension des contenus disciplinaires du programme de formation, en vue d'établir des liens entre la science, la culture et l'École. Il aborde l'histoire et la géographie avec la spécificité des questions qu'elles posent sur le réel. Le cours s'appuie sur les recherches portant sur l'épistémologie des disciplines scolaires géographie et histoire, sur les processus de pensée qui leur sont propres et sur le rôle de cette connaissance dans l'enseignement. Les travaux pratiques exigent le recours aux méthodologies, techniques et instruments de la recherche en histoire et géographie. Enfin, l'approche problème est privilégiée pour rompre avec les représentations courantes de la géographie et de l'histoire, saisir le rôle que la connaissance fondamentale de la discipline peut avoir sur la nature des interventions en classe et développer une attitude critique par rapport au matériel didactique.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le cours HIS1120 est un cours **obligatoire** du baccalauréat en enseignement au secondaire – univers social. Il doit être suivi à la **première session de la première année** du parcours académique.

À la fin du cours, les étudiant.e.s seront en mesure de :

- comprendre les transformations méthodologiques et épistémologiques de l'histoire et de la géographie;
- distinguer les méthodes et les techniques développées dans ces deux disciplines ;
- faire une recherche bibliographique en respectant les critères de la méthodologie universitaire ;
- utiliser avec discernement les ressources électroniques disponibles en ligne;
- analyser et comprendre le contenu des lectures proposées dans le cadre du cours;
- élaborer une pensée plus critique sur des sujets nouveaux grâce à l'appropriation des savoirs transmis.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Toute formule pédagogique qui serait pertinente dans la progression des apprentissages sera employée : exposés, débats, ateliers, conférences, lecture de textes, analyse critique de documents, étude de cas, projections audiovisuelles, etc.

## 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

### **NOM DE L'EXERCICE : CHRONIQUE LITTÉRAIRE (30 %)**

#### **Objectifs :**

Être en mesure de situer un ouvrage d'histoire ou de géographie dans la littérature scientifique et d'en faire un compte rendu.

« Le compte rendu est un résumé de lecture accompagné d'une partie évaluative. Cette appréciation critique peut être positive ou négative. Elle comporte généralement deux aspects : l'évaluation interne qui s'élabore à partir du contenu en lui-même de l'ouvrage analysé (clarté et structure de l'œuvre, logique de l'argumentation, preuves, etc.); l'évaluation externe qui fait appel à des éléments extérieurs (données empiriques ou analyses théoriques) pour fonder la critique et apprécier l'originalité de l'ouvrage ». (Guide des étudiants au premier cycle, p. 9)

#### **Démarche :**

Dans un premier temps, l'étudiant.e doit choisir un livre d'histoire ou de géographie puis une date de présentation dans le document disponible sur Moodle.

Par la suite, l'étudiant.e présente le livre en classe, à l'oral, au cours d'une brève intervention de quelques minutes (maximum 5 minutes). Il.elle doit présenter l'auteur.e, faire une synthèse du livre et faire état des apports de cet ouvrage à la connaissance de la discipline.

Enfin, l'étudiant.e doit rendre un compte rendu écrit de 5 pages maximum. Il permettra à l'étudiant.e de situer l'ouvrage dans la production scientifique de la discipline. Le travail devra contenir une introduction, un développement, une conclusion ainsi qu'une bibliographie (non incluse dans le nombre de pages). Le développement devra permettre de situer l'ouvrage dans l'historiographie de l'une ou l'autre des disciplines.

#### **Évaluation :**

Seront évalués les critères suivants :

- la capacité à communiquer clairement et correctement dans une langue appropriée
- la capacité à cerner adéquatement la thèse et les principaux arguments du livre présenté
- la capacité à placer l'ouvrage choisi dans la littérature scientifique de la discipline

La partie orale compte pour 10% et le travail écrit pour 20%. Le travail écrit doit être rendu dans la semaine suivant la présentation en classe.

### **NOM DE L'EXERCICE : BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE – CARTE GÉOGRAPHIQUE (30 %)**

#### **Objectifs :**

Être en mesure d'effectuer une recherche bibliographique et de choisir avec discernement des ressources permettant de faire état d'un sujet donné.

« La bibliographie commentée (ou bibliographie annotée) est le résultat d'une recherche bibliographique qui présente une liste de références bibliographiques sur un sujet précis et inclut pour chacune d'elles un bref commentaire ou résumé du jugement des auteur-e-s sélectionné-e-s. La bibliographie commentée peut être présentée comme une série de paragraphes à interligne double, chacun d'entre eux étant précédé de la référence bibliographique complète à interligne simple ». (Guide des étudiants au premier cycle, p. 9)

#### **Démarche :**

L'étudiant.e doit choisir une carte géographique parmi une sélection présentée en classe.

À la suite de la présentation des différentes plateformes et méthodes de recherche documentaire, l'étudiant.e devra élaborer une bibliographie commentée où les titres choisis permettront de mettre la carte sélectionnée en contexte. L'étudiant.e devra présenter une liste de cinq (5) références bibliographiques pertinentes. Cette liste devra inclure : un article d'encyclopédie reconnue et réputée, deux monographies et deux articles de revues savantes.

#### **Évaluation :**

La qualité des choix faits et des explications données seront au centre de cette évaluation.

### **NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT (30 %)**

#### **Objectifs :**

Être en mesure de porter un regard critique et de contextualiser une source archivistique.

« L'explication (parfois appelée commentaire) de document porte sur une source et en fait la critique externe et interne. Le texte doit comporter une introduction (nature du document, auteur-e et date, établissement de l'authenticité et de la valeur historique), un développement (analyse centrée sur les points importants, étude du contexte limitée à l'explication de ces points) et une conclusion (portée historique générale). Il faut éviter de dépasser la limite chronologique du document, de faire une paraphrase du texte ou une dissertation générale sur le sujet ». (Guide des étudiants au premier cycle, p. 9)

**Démarche :**

L'étudiant.e devra choisir un document parmi la sélection présentée en classe.

Il.elle devra ensuite réaliser le commentaire de document à l'aide des explications qui seront fournies au cours des séances précédant la remise.

**Évaluation :**

Seront évalués les critères suivants :

- la capacité à bien comprendre le document choisi et à en faire état adéquatement
- la capacité à bien contextualiser le document à l'aide d'une recherche bibliographique de qualité

**NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION EN CLASSE (10 %)**

**Objectifs :**

Être en mesure de faire preuve d'une rigueur intellectuelle et d'un grand professionnalisme à titre d'enseignant.e en formation

**Démarche :**

Tout au long de la session, vous devrez faire les activités préalables à chacune des séances. Votre participation et votre écoute active seront évaluées en prenant en considération la qualité de vos interventions et de vos réflexions. Par équité et courtoisie envers vos collègues qui présenteront leur chronique littéraire, il vous est demandé d'être présent.e à toutes les séances.

**Évaluation :**

Seront évalués les aspects suivants :

- Votre préparation aux cours (faire les lectures, visionner les vidéos, etc.)
- Votre écoute et votre participation active en classe (poser des questions, intervenir comme un.e professionnel.le de l'enseignement en formation, etc.)
- Votre présence en classe à toutes les séances

**NOM DE L'EXERCICE : ATELIER DE LECTURE X 2 (FORMATIF)**

**Objectifs :**

Être en mesure de cerner la thèse et les arguments d'un texte.

**Démarche :**

La lecture des textes sera à faire avant la séance indiquée dans le calendrier. Le premier atelier portera sur des textes en lien avec la géographie alors que le second traitera d'une thématique en histoire. Les textes à lire seront communiqués au début de la session.

**Évaluation :**

Cette activité est formative, ce qui veut dire qu'elle n'est pas incluse dans votre note finale. Toutefois, être en mesure de bien cerner un texte, son auteur et de pouvoir soulever les forces et les failles dudit texte est un atout que vous devrez rapidement maîtriser dans votre parcours universitaire. Il s'agit là, avec votre chronique littéraire, d'une initiation à cet exercice.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Chronique littéraire (deux volets)	30 %	Toute la session
Bibliographie commentée	30 %	1 <sup>er</sup> novembre
Commentaire de document	30 %	6 décembre
Participation en classe (présence, préparation rigoureuse, participation active aux discussions, etc.)	10 %	Toute la session

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	13 septembre	Présentation du plan de cours. Qu'est-ce que l'histoire? Qu'est-ce que la géographie?	
2	20 septembre	La méthodologie : les travaux, la problématique, les notes de bas de page, la bibliographie/médiagraphie, etc. et les bases de la recherche documentaire  <b>Remise de la chronique littéraire (tout au long de la session)</b>	
3	27 septembre	L'histoire de l'enseignement de la géographie et de l'histoire au Québec. Amorce d'une réflexion épistémologique	Emilie Girard « 1913-1946 : vers une professionnalisation de l'histoire au Québec », <i>Cap-aux-Diamants</i> , 144 (2021), p. 40-44.  Raphaël Pelletier, « De la synthèse géographique à l'approche territoriale : l'évolution des définitions de la géographie dans les manuels québécois contemporains (1957-2005) », <i>Revue d'histoire de l'éducation</i> , vol. 32, no 2 (aut. 2020), p. 69-92.
4	4 octobre	Épistémologie de la géographie 1/2	Philippe Sierra (dir), « Chapitre 1. Éléments d'histoire de la géographie », <i>La géographie : concepts, savoirs et enseignements</i> , Paris, Armand Colin, 2017 (2 <sup>e</sup> édition), p.13-45.
5	11 octobre	Pas de cours – congé de l'Action de Grâce	
6	18 octobre	Épistémologie de la géographie 2/2	
7	25 octobre	Pas de cours – semaine de lecture  <b>Possibilité de rencontres individuelles</b>	
8	1 <sup>er</sup> novembre	Atelier de lecture # 1 - géographie  <b>Remise de la bibliographie commentée</b>	Jean-Jacques Bavoux, « Chapitre 12 – À quoi sert la géographie ? », <i>La géographie : objets, méthodes, débats</i> , Paris, Armand Colin, 2016, p. 239-264, coll. U.
9	8 novembre	Les sources et la question de l'objectivité	

10	15 novembre	Les six concepts de la pensée historique, la pensée géographique et leur application en classe	Chantal Déry, Johanna Hartmann et Péter Bagoly-Simó, « L'empathie géographique : mieux la comprendre pour mieux l'intégrer en classe », <i>Enjeux de l'univers social</i> , vol. 17, no 1 (printemps-été 2021), p.29-32.  Sara Kam, <i>Adopter l'empathie historique</i> , Société historique du Canada, 13 avril 2021.
11	23 novembre	Épistémologie de l'histoire 1/2	
12	29 novembre	Épistémologie de l'histoire 2/2 <a href="#">Évaluation des enseignements (en ligne)</a>	
13	6 décembre	Histoire publique, mémoire, commémoration et usages publics de l'histoire <a href="#">Remise du commentaire de document</a>	Marc Riopel, « Réflexions sur l'application de l'histoire », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol. 57, no 1, 2003, p. 5-21.
14	13 décembre	Atelier de lecture # 2 - histoire	Lecture des textes sur Jean Talon 1) Alain Laberge, « Jean Talon, une mémoire à réviser », <i>Le Devoir</i> , 23 novembre 2019. 2) Thomas Chapais, <i>Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France 1665-1672</i> , chapitre 5, Québec, S.A. Demers, 1904, p. 77-92. 3) Marcel Trudel, <i>Mythes et réalités de l'histoire du Québec</i> , chapitre 5 « L'intendant Jean Talon : une réévaluation à la baisse », p.103-123.
15	20 décembre	Les outils TIC pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie au secondaire et des ressources numériques	

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Il est important de souligner que les différentes formules pédagogiques planifiées par la chargée de cours sous-tendent une prise en charge autonome et responsable de l'étudiant.e dans son processus de formation. Elles constituent des moyens pour atteindre les compétences visées et sont organisées de manière à en faciliter leur développement. Avant chaque cours, l'étudiant.e devra faire les lectures, écouter des vidéos et réaliser les tâches prescrites. Le tout s'accompagne, évidemment, d'une participation active en classe.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à une évaluation. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

À moins d'un avis contraire, les travaux devront être déposés sur Moodle et seront remis, une fois corrigés, sur cette même plateforme.

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

En temps normal, durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

Dans les circonstances actuelles, les travaux devront être déposés sur Moodle et seront remis sur la même plateforme. Aucun travail par courriel ne sera accepté à moins d'une entente au préalable avec la chargée de cours.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) **compte pour un pourcentage minimum de 10%** de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.ugam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site Web, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les liens pour les textes à lire seront déposés sur la plateforme Moodle ou sont accessibles en ligne.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

**\*\*\* Il ne s'agit pas là d'une bibliographie exhaustive, loin de là. Vous trouverez ici des pistes pour aller plus loin. Au besoin, n'hésitez pas à consulter la chargée de cours pour d'autres avenues de lecture.\*\*\***

Bailly, Antoine et Robert Ferras avec la collaboration de Renato Scariati, *Éléments d'épistémologie de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2018 (3<sup>e</sup> édition), 224p.

Bloch, Marc, *Apologie pour l'histoire: ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1952 (2<sup>e</sup> édition), 112p.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *L'histoire de l'éducation au Québec : les grands textes politiques et législatifs*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, dernière mise à jour le 11 janvier 2021 : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/102-l-histoire-de-l-education-au-quebec-les-grands-textes-politiques-et-legislatifs>

Bouvier, Félix, Michel Allard, Paul Aubin et Marie-Claude Larouche (dirs), *L'histoire nationale à l'école québécoise. Regards sur deux siècles d'enseignement*, Québec, Septentrion, 2012, 552p.

Bouvier, Félix et Charles-Philippe Courtois, *L'histoire nationale du Québec. Entre bon-ententisme et nationalisme de 1832 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2021, 386p.

Brosseau, Marc, *Les manuels de géographies québécois. Images de la discipline, du pays et du monde, 1800-1960*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 170p.

Burke, Peter et Marek Tamm, *Debating New Approaches in History*, London, Bloomsbury, 2018, 392p.

Certeau, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2002, 527p., coll. « Collection Folio/histoire ».

Charland, Jean-Pierre, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 452p.

Claval, Paul, *Épistémologie de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2007 (2<sup>e</sup> édition), 304p.

Claval, Paul, *Histoire de la géographie*, Paris, PUF, 2011, 128p., coll. « Que sais-je? ».

Corbo, Claude, *L'éducation pour tous : Une anthologie du Rapport Parent*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008 (1<sup>ère</sup> édition 2002), 432p.

Corbo, Claude. *Le Rapport Parent, 1963-2003 : Une tranquille révolution scolaire?*, Montréal, L'Association québécoise d'histoire politique, 2004, 281p.

Delacroix, Christian *et al.* (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 2 vol., coll. « Folio Histoire ».



- Downs, Laura Lee, *Writing Gender History*, London, Bloomsbury, 2010 (2<sup>e</sup> édition), 256p.
- Dufour, André. *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, 123p.
- Ferrier, Jean-Paul, *La géographie, ça sert d'abord à parler du territoire*, Aix-en-Provence, Édisud, 1984, 248p.
- Ginzburg, Carlo, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001, 248p.
- Hunt, Lynn, *History : Why It Matters*, Medford (Mass.), Polity Press, 2018, 142p.
- Hunt, Lynn, *Writing History in the Global Era*, New York, W. N. Norton and Company, 2014, 196p.
- Koselleck, Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, 1997, 325p.
- Lacoste, Yves, *La géographie, ça sert, d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspéro, 1976, 187p.
- Lanoix, Alexandre, *Historica et compagnie. L'enseignement de l'histoire au service de l'unité canadienne 1867-2007*, Montréal, Lux Éditeur, 2007, 140p., coll. « Histoire politique ».
- Marrou, Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1975 (6<sup>e</sup> édition), 318p., coll. « Points Histoire ».
- Nora, Pierre et Jacques Le Goff (dirs), *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1986, 376p., coll. « Folio Histoire ».
- Novick, Peter, *That Noble Dream : the 'Objectivity Question' and the American Historical Profession*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 648p.
- Prévôt, Victor, *À quoi sert la géographie ?*, Paris, Le Centurion, 1981, 77p.
- Prost, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2014 (édition augmentée, 1<sup>ère</sup> édition 1996), 384p., coll. « Points Histoire ».
- Rudin, Ronald, *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion, 1998, 280p.
- Sarra-Bournet, Michel et Félix Bouvier, *L'enseignement de l'histoire au début du XXI<sup>e</sup> siècle au Québec*, Québec, Septentrion, 2008, 180p.
- Sierra, Philippe (dir.), *La géographie : concepts, savoirs et enseignements*, Paris, Armand Colin, 2017 (2<sup>e</sup> édition), 366p.
- Traverso, Enzo, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005, 136p.

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### **Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :**

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### **Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :**

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### **Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### **Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :**

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable au cours spécifique du BES : HIS 1120**

Excellent	Très bien	Bien	Passable	Échec
A+ : 90 % et +	B+ : 77 - 79 %	C+ : 67 - 69 %	D+ : 57 - 59 %	E : 54 % et moins
A : 85 - 89 %	B : 73 - 76 %	C : 63 - 66 %	D : 55 - 56 %	
A- : 80 - 84 %	B- : 70 - 72 %	C- : 60 - 62 %		

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- **CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel)** : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

Plus précisément, ce cours doit contribuer au développement des compétences professionnelles suivantes<sup>1</sup> :

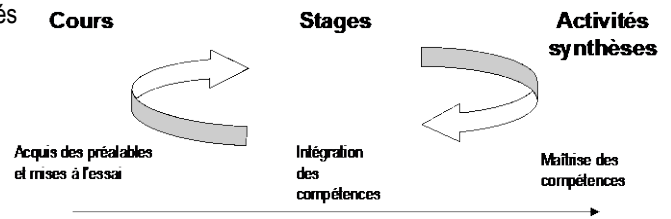
<p><b>Compétence 1 – Agir en tant que professionnel.le héritier.ère, critique et interprète d’objets de savoir ou de culture dans l’exercice de ses fonctions</b></p>	<p>Niveau de développement attendu</p>	
<p>Situer les points de repères fondamentaux et les axes d’intelligibilité (concepts, postulats, méthodes) des savoirs de sa discipline afin de rendre possible des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves.</p> <p>Prendre une distance critique à l’égard de la discipline enseignée.</p> <p>Porter un regard critique sur ses propres origines et pratiques culturelles et sur son rôle social.</p>	<p>Sensibilisation</p>	<p>Chronique littéraire</p> <p>Bibliographie commentée</p> <p>Commentaire de document</p>
<p><b>Compétence 2 – Communiquer clairement et correctement dans la langue d’enseignement, à l’oral et à l’écrit, dans les divers contextes liés à la profession d’enseignant.e</b></p>	<p>Niveau de développement attendu</p>	
<p>Employer une variété de langage oral appropriée dans ses interventions.</p> <p>Respecter les règles de langue écrite.</p> <p>Pouvoir prendre position, soutenir ses idées et argumenter à leur sujet de manière cohérente, efficace, constructive et respectueuse lors de discussions.</p> <p>Communiquer ses idées de manière rigoureuse en employant un vocabulaire précis et une syntaxe correcte.</p> <p>Chercher constamment à améliorer son expression orale et écrite.</p>	<p>Maîtrise</p>	<p>La qualité de la langue, à l’oral et à l’écrit, est essentielle. Il est donc attendu de tous.tes qu’ils.elles s’expriment dans une langue adéquate et exempte d’erreurs. Les travaux seront donc corrigés rigoureusement.</p> <p>À travers toutes les évaluations, les étudiant.e.s auront la chance de développer leur esprit critique et d’apprendre à structurer adéquatement un argumentaire.</p> <p>Plusieurs ressources existent pour aider les étudiant.e.s à remédier à des problèmes à cet égard.</p>
<p><b>Compétence 11 – S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</b></p>	<p>Niveau de développement attendu</p>	
<p>Établir un bilan de ses compétences et mettre en œuvre les moyens pour les développer en utilisant les ressources disponibles.</p>	<p>Sensibilisation</p>	<p>Chronique littéraire</p> <p>Bibliographie commentée</p> <p>Commentaire de document</p>

<sup>1</sup> Ministère de l’Éducation/gouvernement du Québec, *La formation à l’enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles*, 2001.

<b>Compétence 12 – Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions</b>	<b>Niveau de développement attendu</b>	
Discerner les valeurs en jeu dans ses interventions.  Éviter toute forme de discrimination à l'égard des élèves, des parents et des collègues.	Maîtrise	Dans les travaux et dans les interventions, une attitude respectueuse est attendue de tous.tes. Aucun écart ne sera toléré.

Note : Les cours assurent l'acquisition des connaissances, des habiletés (mises en situation) et attitudes (réflexions, rétroactions) requises au développement d'une compétence.

Les stages et les activités synthèses en assurent l'intégration et la maîtrise (situations vécues).





Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.